



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 24 septembre 2021

Objet : Approbation de conventions de financement entre la Ville de Bastia et la Caisse d'allocations familiales de Haute Corse

Date de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

Date d'affichage de la convocation : Vendredi 17 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le 24 septembre 2021 à 16h00, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	34
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Étaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGRINI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame SALGE Hélène ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Étaient absents : Madame BELGODERE Danièle ; Madame VESPERINI Françoise Monsieur MILANI Jean-Louis.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame De GENTILI Emmanuelle à Monsieur PERETTI Philippe ;
Madame LACAVE Mattea à Monsieur TIERI Paul ;
Monsieur DEL MORO Alain à Monsieur DASSIBAT Franck ;
Monsieur FABIANI François à Monsieur De ZERBI Lisandru ;
Monsieur TATTI François à Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau



Le conseil municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L 227-1 et suivants ;

Vu le courrier de la Protection maternelle et infantile (PMI) en date du 11 août 2021 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 21 septembre 2021 ;

Considérant que les Caisses d'allocations familiales (CAF) sont des acteurs majeurs, mobilisées au service des familles, dans le domaine de la Petite enfance notamment dans le développement et le financement des Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) et des Accueils collectifs de mineurs (ACM) ;

Considérant le dépôt, en mars 2021, par notre collectivité auprès de la CAF de Haute-Corse de deux demandes de subventions dans le cadre du Fonds publics et territoires, du Fonds de modernisation des EAJE ;

Considérant que ces demandes ont donné lieu à des projets de convention de financement définissant et encadrant les modalités d'intervention et de versement de l'aide financière suivante :

- Une contribution financière de 30 000 € portant sur le financement de la formation d'apprentis à la crèche municipale.
- Une contribution financière de 28 240 € portant sur le financement de la formation d'apprentis dans les écoles maternelles de la Ville de Bastia.

Après avoir entendu le rapport de Madame Ivana Polisini,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité de ses membres

Article 1 :

- **Approuve** les deux projets de convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse tels que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les deux projets de conventions de financement avec la Caisse d'allocations familiales de Haute-Corse.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.